

RAPPORT 2015

sur le prix et la qualité du service (RPQS)
Assainissement Collectif

Haut Val de Sèvre
Communauté de Communes



Service Assainissement

7 Boulevard de la Trouillette -
79400 Saint Maixent l'Ecole
Tél. 05 49 06 07 50
assainissement@cc-hvs.fr
<http://www.cc-hautvaldesevre.fr>

Table des matières

1. Le service
2. Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau collectif
3. Nombre d'autorisation de déversement dans le réseau collectif
4. Quantité de boues extraite des ouvrages d'épuration
5. Prix TTC du service pour 120 m³
6. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
7. Gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
8. Conformité de la collecte des effluents
9. Conformité des équipements d'épuration
10. Conformité de la performance des ouvrages épuration
11. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration selon les filières conformes à la réglementation
12. Montant des abandons de créances (Fond Solidarité Logement)
13. Taux de débordement des effluents dans les locaux
14. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des fréquences d'intervention par 100 Km de réseau
15. Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
16. Conformité de la collecte des effluents
17. Conformité des équipements d'épuration
18. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration
19. Incidence de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
20. Durée de l'extinction de la dette de la collectivité
21. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
22. Taux de réclamation
23. Budget

1. Le service

Gestion administrative

Le service d'assainissement collectif a été créé le 1^{er} janvier 2004 lors de la prise de la compétence assainissement.

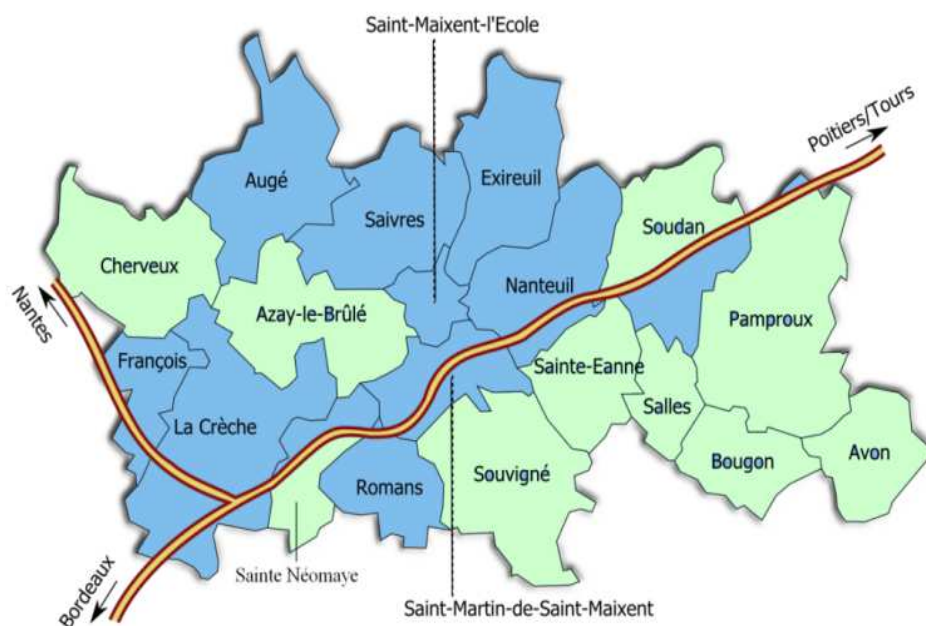
A compter du 1^{er} janvier 2014, vu la réforme territoriale, vu l'arrêté préfectoral n°2013-149-0004 du 29 mai 2013 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issue de la fusion des communautés de communes d'Arc en Sèvre et du Val de Sèvre, et de l'extension aux communes d'Avon et de Salles, la compétence exercée est précisée ci dessous.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, ce service intervient sur les communes d'Azay-le-Brulé, Cherveux, Pamproux, Sainte-Néomaye, Salles, Soudan, Augé, Saivres et La Crèche.
Il exploite en régie 13 stations de son territoire.

La capacité nominale des stations varie de 25 à 3 000 équivalents habitants.

Concernant les installations en affermage, il s'agit des stations de Charnay pour l'agglomération Saint Maixentaise et de Pallud pour Nanteuil. Elles sont en délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2016 au bénéfice de la SAUR.

Présentation géographique de la Communauté de Communes « Haut Val de Sèvre »



Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

2. Estimation du nombre d'habitants desservi par le réseau collectif

Communes	code INSEE	Population sur Zone collectée	Population raccordable Zone collectée	Nombre de Branchements	Population Raccordée	Taux Raccordement
Azay le Brulé	79024	56	56	22	56	100%
Cherveux	79086	663	663	319	660	100 %
Pamproux	79201	1 322	1 322	739	1272	99 %
Sainte Néomaye	79283	274	274	95	274	100 %
Soudan	79316	155	155	98	155	100 %
Salles	79303	250	250	111	200	83.00 %
La Crèche-bourg	79048	5448	4200	2 272	3800	90,5%
Augé	79020	923	240	169	240	100 %
Saivres	79302	1359	510	232	500	98 %
La Crèche-Atlansèvre*	79048	*	*	90	/	100%
Secteur DSP**			NR	4249	NR	NR
TOTAL		10 450	7 670	8 396	7 347	97.21%

* station uniquement industrielle

** Secteur DSP : regroupe les communes en Délégation de Service Public : Saint Maixent l'Ecole, Saint Martin de Saint Maixent, Nanteuil, Exireuil, Azay le brulé (en partie).

Particularité :

La commune d'Azay-le-Brûlé est desservie par deux réseaux collectifs et exploitée par deux entités différentes.

La partie Est de la commune et limitrophe de Saint-Maixent l'École (village de Beau Soleil, le Centre Commercial Leclerc et l'IME de Villaine) est desservie en assainissement collectif et dépend de l'Agglomération Saint-Maixentaise.

Une partie du Bourg de Cerzeau (commune d'Azay le Brulé) est desservie en assainissement collectif et exploitée par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Le village de Villeneuve sur la commune de La Crèche est raccordé au réseau de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) via la commune de Vouillé.

La commune de Cherveux est également raccordée à une station de la CAN via la commune de Saint Gelais.

3. Nombre d'autorisation de déversement dans le réseau collectif

- *Aucune autorisation de déversement pour les communes*
- *Autorisation de déversement des industriels sur la station de la ZA d'Atlansèvre*

4. Quantité de boues extraite des ouvrages d'épuration

Station du bourg de Pamproux 18,543 T MS*

Station d'Atlansèvre : 23 ,950 T MS

Station La Crèche Bourg : 59,250T MS

Station de Charnay : 194,700 TMS

Pour les autres stations, l'extraction des boues est ponctuelle au cas par cas et/ou par fréquence décennale correspondante à leur conception.

Station du Souci (Soudan): 0,720 T MS (vidange fosse toutes eaux)

* MS = Matière sèche



Illustration : Station de Pamproux

5. Prix TTC du service pour 120 m³

Le prix au m³ comprend la collecte, le transport, la dépollution et également la redevance sur la modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la TVA le cas échéant.

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m³

Par délibération du 17 décembre 2014, il a été instauré un lissage des tarifs dès le 1^{er} janvier 2015 de manière de disposer en 2020 d'un tarif unique.

La part fixe de 45 € est identique au 1^{er} janvier 2015, sur tout le territoire.

Il a été instauré également une majoration de 0.25 € / m³ pour la commune de la Crèche afin de résorber, sur plusieurs années (8 ans prévus), le déficit d'un montant de 369 062.04 € au regard des résultats budgétaires du budget annexe de la commune de la Crèche.

Tableau facture type 120 m³*

	2015		
	HT	TTC	/m ³
(1)Haut Val Sèvre	333€	366.30€	3.05€
Augé	205.80€	226.38 €	1.88 €
Saivres	256.20€	281.82€	2.35 €
La Crèche	250,20€	275,22 €	2.29€

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service - Communauté de Communes Haut Val de Sèvre 2015

(2) Secteur DSP	219€	240.90€	2.01€
-----------------	------	---------	-------

*Le coût de la facture type de 120 m³ comprend également la redevance modernisation des réseaux de collecte au taux de 0.19 /m³, non prise en compte ici, Soit 22.80 € HT, 25.08 € TTC Cette redevance de modernisation des réseaux de collecte perçue par la Communauté de Communes est reversée en intégralité à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Son versement permet à l'Agence de l'Eau de subventionner les travaux d'équipements et de mise en conformité nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau.

(1) Communes concernées : Azay le Brulé (en Partie)- Cherveux – Pamproux- Sainte Néomaye-Salles - Soudan.

(2) Communes concernées : Azay le Brulé (en Partie)- Exireuil- Nanteuil- Saint Maixent l'Ecole- Saint Martin de Saint Maixent.

Pour la station Atlansèvre :

- Facture d'un industriel consommant 120 m³ = 293.20 € HT soit 322.52 € TTC
- Prix théorique du m³ pour un industriel consommant 120 m³ = 2.44 € HT soit 2.68 € TTC

La facturation est assurée par convention avec :

- Le SERTAD pour les communes de Pamproux, Soudan, Sainte Néomaye et La Crèche
- Le SMPAEP de la Corbelière pour les communes d'Augé, Azay le Brulé et Saivres
- Le syndicat du Centre Ouest pour la commune de Cherveux
- Le SIADE de la Mothe Saint Héray pour la commune de Salles.
- La collectivité assure elle même la facturation pour la ZA de la Crèche.

Pour l'exercice en cours, le volume annuel facturé représente 357 642 m³ pour les usagers (hors communes en DSP) et pour les industriels de la ZA d'Atlansèvre 35 021 m³ soit un total de 392 663 m³, 458 892 m³ ont été facturés sur le secteur en DSP, soit un total général **851 555 M3**.



6. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Voir paragraphe 2.

7. Gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Existence d'un plan de réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.

Les plans du réseau collectif ont été mis à jour. Ces plans, numérisés, sont disponibles sur le SIGIL. Apparaissent aussi sur les plans numérisés, les boîtes de branchement recensées.

8. Conformité de la collecte des effluents

Fiche en cours de refonte et non disponible – ne concerne que les stations $\geq 2\ 000$ EQH
Station concernée : Station de la ZA d'Atlansèvre, de La Crèche Bourg et de Nanteuil-Charnay.

9. Conformité des équipements d'épuration

Fiche en cours de refonte et non disponible – ne concerne que les stations $\geq 2\ 000$ EQH
Station concernée : Station de la ZA d'Atlansèvre, de La Crèche Bourg et de Nanteuil-Charnay.

10. Conformité de la performance des ouvrages épuration

Fiche en cours de refonte et non disponible - ne concerne que les stations $\geq 2\ 000$ EQH
Station concernée : Station de la ZA d'Atlansèvre, de La Crèche Bourg et de Nanteuil-Charnay.

11. Taux de boue issues des ouvrages d'épuration selon les filières conformes à la réglementation

(Tonnes de Matière Sèche/Tonnes de Matière Sèche admises par la filière conforme) X100

Station d'épuration de Pamproux Bourg : 100 %

Les boues évacuées de la station de Pamproux sont traitées sur plate forme agréée.

Station d'épuration de la ZA d'Atlansèvre: 100%

Station d'épuration de La Crèche Bourg : 100 %

Station d'épuration de Nanteuil-Charnay : 100%

Les boues des stations Atlansèvre et La Crèche Bourg et Charnay (Nanteuil) sont épandues en agriculture (dossier de déclaration - plan d'épandage)

Station d'épuration du Souci : 100 %. Les boues ont été acheminées à la step de Niort-Goillard pour traitement.

12. Montant des abandons de créances (Fond Solidarité Logement)

Calcul du Montant en euros des abandons de créance / volume facturé

Abandons de créance pour l'exercice 2015 votés par l'assemblée délibérante.

- Néant.

13. Taux de débordement des effluents dans les locaux

Aucune demande d'indemnisation n'a été adressée à la collectivité pour la période correspondante au rapport.

Nbr de demande d'indemnisation / nbr d'habitants X 1000 = 0

14. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des fréquences d'intervention par 100 Km de réseau;

Soit à minima 2 interventions, par an, par point noir.

Desserte	Points noirs	Km réseau	nbr par 100 km
Azay-le-Brûlé	0	0,4100	0
Cherveux	0	1,8000	0
Pamproux Bourg	1	14,7340	4,28
Pamproux la Villedieu	0	1,2200	0
Pamproux Narbonneau	0	1,2918	0
Sainte Néomaye	0	1,7389	0
Salles	0	2,26	0
Augé	0	5,2	0
Saivres	0	6,24	0
La Crèche-Bourg	0	33	0
Soudan Bourg	0	1,8370	0
Soudan le Souci	0	0,3600	0
ZA Atlansèvre	1	8,3600	11,96
Secteur DSP	NR	66,496	NR
TOTAL	2	144,9477	16,24

Deux points noirs répertoriés :

- Impasse des Lilas, Pamproux Bourg.
- Echangeur des autoroutes A10 A83, La Crèche (réseau Atlansèvre)

15. Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Aucun renouvellement des réseaux de collecte dans cette période.

16 Conformité de la collecte des effluents

Fiche de calcul en cours de refonte et non disponible.

Station concernée \geq à 2 000 eqh - Station d'Atlansèvre et de La Crèche Bourg et Charnay.

17 Conformité des équipements d'épuration

Fiche de calcul en cours de refonte et non disponible.

Station concernée \geq à 2 000 eqh - Station d'Atlansèvre La Crèche Bourg, Charnay (Nanteuil).

18. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Fiche de calcul en cours de refonte et non disponible.

Station concernée \geq à 2 000 eqh - Station d'Atlansèvre, La Crèche Bourg et Charnay (Nanteuil).

Pour information :

Station de La Crèche- Bourg

	En 2014	En 2015
Charge hydraulique moyenne annuelle reçue en EQH (m ³ /j)	3654	3817
Charge polluante moyenne annuelle reçue en EQH (DCO)	2974	2457
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (DBO ₅)	2096	1902
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (Boues produites avant déshydratation)	3016	3247

Rendement d'élimination moyen

	DBO ₅	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%	98.5	93.3	98.3	96.2	83.3	89.4

Station de La Crèche-Atlansèvre :

	En 2014	En 2015
Charge hydraulique moyenne annuelle reçue en EQH (m ³ /j)	1176	1267
Charge polluante moyenne annuelle reçue en EQH (DCO)	929	800
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (DBO ₅)	626	573
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (Boues produites avant déshydratation)	1321	1313

Rendement d'élimination moyen

	DBO ₅	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%	97.9	90.9	98.9	95.8	82.3	92.6

Station de NANTEUIL-Charnay :

	En 2014	En 2015
Charge hydraulique moyenne annuelle reçue en EQH (m ³ /j)	11614	9926
Charge polluante moyenne annuelle reçue en EQH (DCO)	8252	7371
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (DBO ₅)	5201	5749
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (Boues produites avant déshydratation)	9801	10669

Rendement d'élimination moyen

	DBO ₅	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%	98.3	94.9	98.1	97.3	93.9	93.2

19. Incidence de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Aucune connaissance en quantitatif et qualitatif des rejets accidentels ayant un impact sur le milieu naturel.

L'obturation, puis le débordement des réseaux, en attente de l'intervention du service assainissement, peut avoir un rejet plus ou moins direct dans le milieu récepteur.

La création d'un service d'astreinte en juillet 2006 permet une intervention 24 h / 24 et 7 j / 7 sur tout le zonage collectif et sur les communes concernées du territoire.

La mise en place en février 2008 d'une télégestion et supervision permet d'intervenir avant débordement des postes et des réseaux.

En cas de fortes pluies et persistantes, deux postes de relèvement sur Pamproux Bourg peuvent néanmoins déborder ponctuellement sans connaissance de débit et d'impact sur le milieu récepteur.

Le poste du Pairé (La Crèche bourg) est également sujet à ce type de problème. Il est équipé d'un trop plein via la Sèvre Niortaise qui doit être équipé d'un débitmètre afin de connaître les volumes effectivement rejetés vers le milieu récepteur.

20. Durée de l'extinction de la dette de la collectivité

Capital restant dû au 1er janvier 2016: 6 299392.53 €.

La durée d'extinction de la dette est de 46 ans.

21. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Montant d'impayé N-1 au 31/12 /N chiffres d'affaires TTC facturé (hors travaux) X 100

- Haut Val de Sèvre : 20% * (25 % en 2014)

22. Taux de réclamation

D'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement

Réclamations du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N

Nbr de réclamation avec trace écrite / nbr abonnés X 100

5 réclamations écrites et d'insatisfactions des abonnés au cours de l'exercice 2015.

Taux de réclamation = $5 / 4146 * 1000 = 0,1 \%$

Secteur DSP : 6 réclamations répertoriées

23 Budget

Résultat 2015

Budget Haut Val de Sèvre

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des Sections
Recettes	6 530 894,21	2 140 586,77	8 671 480,98
Dépenses	7 000 347,04	1 944 473,90	8 944 820,94
Résultats de l'exercice	- 469 452,83	196 112,87	- 273 339,96

Budget Atlansèvre

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des Sections
Recettes	522 997,54	96 902,70	619 900,24
Dépenses	507 734,99	121 132,02	628 867,01
Résultats de l'exercice	15 262,55	- 24 229,32	- 8 966,77
